

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est volontairement limité. Il est donc conseillé de s'inscrire dans les meilleurs délais, au plus tard dans les quinze jours calendaires qui précèdent le début de la formation. Une option peut être prise par téléphone ou courrier électronique, avant transmission de la demande d'inscription.

AtysCeo accuse réception de la demande d'inscription, auprès de l'employeur et/ou auprès du stagiaire, et établit soit la convention de formation prévue à l'article L6353-1 du code du travail, soit le contrat de formation prévu à l'article Article L6353-3 du code du travail.

L'inscription ne devient définitive qu'à la réception d'une confirmation écrite d'acceptation de la convention de formation ou du contrat de formation, ainsi que du règlement de l'éventuel acompte qui ne pourra excéder 30 % du montant hors taxe.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme financeur, la réception de l'accord de prise en charge peut conditionner l'inscription définitive.

AtysCeo accuse réception de la demande d'inscription, auprès de l'employeur et/ou auprès du stagiaire.

AtysCeo se réserve le droit d'annuler la formation avec un préavis de quinze jours si elle ne pouvait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales minimum

Toute annulation d'une inscription du fait du client doit être confirmée par écrit (courrier ou courrier électronique). Si une annulation intervient moins de quinze jours calendaires avant la date de début de la session de formation, **AtysCeo** rembourse, en cas de versement d'un acompte, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, en cas de force majeure reconnue (Article L6353-7 du code du travail). Dans les autres cas, **AtysCeo** se réserve la possibilité de ne verser aucune indemnité.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou d'abandon d'une session par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, **AtysCeo** se réserve la possibilité de facturer l'ensemble de la prestation.

Toute entreprise ou organisme a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par téléphone (09 53 99 03 04), ou par messagerie (contact@atysceo.fr)

Frais de Participation

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement et la documentation pédagogique qui sera remise au début du stage à chaque participant.

Les tarifs sont indiqués hors taxes et sont à majorer de la TVA (taux de 20 %). Une remise est appliquée à une entreprise qui inscrit plusieurs stagiaires à une même session de formation (20 % pour le 2^e inscrit, 30 % pour le 3^e inscrit, etc).

Certificat de réalisation

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation est établi et transmis selon les modalités fixées lors de l'inscription.

Protection des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour l'exécution du contrat liant **AtysCeo** et le client, et/ou pour l'intérêt légitime d' **AtysCeo**.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, le client dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant ses données. Le client est toutefois informé qu'en cas d'usage de son droit d'effacement desdites données, d'opposition ou de limitation du traitement avant le terme de la relation contractuelle, la prestation de formation ou d'information ne pourra pas être exécutée correctement.

Toute requête de toute personne physique, relativement au traitement de données à caractère personnel doit être adressée à l'attention du Délégué à la protection des données personnelles à l'adresse de messagerie suivante : contact@atysceo.fr ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

Engagement des stagiaires

Les stagiaires s'engagent à respecter les horaires, à s'impliquer dans le bon déroulement de la prestation, en répondant notamment aux sollicitations du formateur, à respecter le Règlement intérieur de **AtysCeo**

Satisfaction du client – Réclamations

Toute remarque, réclamation émanant d'un client sera prise en compte par **AtysCeo**. Une Fiche de réclamation est mise à disposition du client.

Facturation et modalités de règlement

Une facture est adressée à l'entreprise, à l'organisme, au stagiaire et/ ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Le règlement est à effectuer dans les 30 jours à réception de la facture, par chèque ou par virement.

bluaVento - CM SAINT JEAN DE BRAYE

IBAN : FR76 1 027 8374 8200 01 09 3930 1 57

BIC:CMCIFR2A

Litiges

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce d'Orléans sera seul compétent.

AtysCeo organisme de formation professionnelle de la S.A.R.L.

bluaVento, enregistré sous le N° 24 45 03124 45 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire et inscrit sur la Liste Publique des Organismes de formation (Article L.6351-7-1 du Code du Travail) consultable sur <https://www.data.gouv.fr>.
Dénomination sociale bluaVento
S.A.R.L. au capital de 4 000 € - 800 246 167 R.C.S. ORLEANS.
2 allée du grand Coquille, 45800 Saint Jean de Braye
Tél (+33 (0)9 53 99 03 04)